



Nombre de membres afférents au conseil municipal :	18
" " en exercice :	18
" " qui ont pris part à la délibération :	16
Date de la convocation :	9 octobre 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIÈGES**

**SÉANCE du 15 OCTOBRE 2024
2024 / 61**

L'an deux mil vingt-quatre et le quinze du mois de d'octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, M. CHARVET Thierry, Mme SANDRIN Annie, M. CUERQ Raymond, Mme FILET Marie-Claude M. BONNOT Jean-Jacques, M. LORIN Christian, Mme SANJUAN Catherine, Mme DESMARIS Ginette, M. LAMPS Arnaud, M. MANIGAND Hervé, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, Mme MOLLARD Cindy, M. PACCOUD Christian, Mme PALLOT Irène.

Excusés : M. BOUQUET Frédéric, M. DURAND Paul.

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE POUR ACTIVITE DE SOUTIEN SCOLAIRE

Madame le Maire présente la demande de mise à disposition d'une salle de réunion par Mme SOUILHOL, habitante de Grièges, qui souhaite organiser des cours de soutien scolaire :

- les mardis de 17h00 à 18h00
- les mercredis de 9h00 à 12h00

Après discussion, Madame le Maire propose de répondre favorablement à cette demande dans les conditions suivantes :

- la mise à disposition est consentie à titre gracieux pour l'année scolaire en cours,
- l'organisateur s'engage à produire à mi-parcours et en fin d'année scolaire un bilan de la fréquentation reprenant le nombre d'enfants par séance, leur niveau scolaire et leur commune d'origine.

Ces conditions d'utilisation seront formalisées par une convention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 2 abstentions,

EMET un avis favorable à la mise à disposition d'une salle pour l'organisation d'une activité de soutien scolaire, AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition selon les conditions indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance,

Le Maire,
Annick GRÉMY